

Postulat Pierre Volet et consorts – Du bois c’est bien, du bois suisse c’est encore mieux

Texte déposé

Nos scieries cantonales vont très certainement disparaître ou fortement diminuer ces 20 prochaines années, par manque d’utilisation du bois suisse ou vaudois.

Nous remarquons que le bois suisse est délaissé au profit du bois étranger, qui envahit le marché suisse et vaudois, pour des questions économiques et de facilité.

Nous trouvons du bois étranger, façonné en 2 ou 3 éléments, semi-fini et sec, voire raboté ou des bois collés. Ceci à des prix identiques à ceux que nous achetons bruts de sciage à nos scieurs régionaux, qui, eux, utilisent du bois suisse.

Pour éviter la mort de nos forêts et celle de nos scieurs, il faut agir et le plus vite possible.

Ce postulat demande urgemment à notre conseil d’Etat de régler et répondre aux demandes suivantes, soit :

- Exiger des variantes en bois pour les projets cantonaux et communaux avec des subventions cantonales, selon l’article 77 de la loi forestière.
- Utiliser l’argument des marchés publics pour l’utilisation obligatoire des bois et ressources sur des propriétés vaudoises ou communales. Nous pouvons exiger, dans les marchés publics, d’utiliser nos propres ressources naturelles, propriétés du canton ou de la commune. Il semble que cela ne soit que peu ou pas connu par nos autorités cantonales et communales. Le canton doit l’appliquer et en informer les communes.
- Résoudre les problèmes de stockage, soit un parc à grumes, le plus près possible des scieries, quitte à modifier les zones en question ou à en autoriser de nouvelles par des dérogations en zones agricoles ou forestières.
- Créer des parcs à grumes aux pieds des forêts, accessibles par les transports publics ou privés.
- Déréglementer une partie des normes qui sont beaucoup trop contraignantes, telles que celles de l’ECA, du bruit, etc. pour les scieries qui font la première et la deuxième transformation de nos bois.
- Entretien des chemins forestiers pour faciliter l’accès à nos forêts pour les transporteurs.
- Subventionner la forêt privée et publique par des améliorations foncières.
- Inciter l’Etat à lancer des concours d’architecture en favorisant le recours au bois suisse comme matériau de construction, au titre de prestation propre, en sachant que l’utilisation du bois de ses propres forêts ne constitue pas une entrave au droit des marchés publics.
- Texte de soumission favorisant le recours au bois indigène.

Pour toutes les raisons précitées, je vous demande d’accepter ce postulat, qui sera renvoyé à une commission.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Pierre Volet
et 55 cosignataires*

Développement

M. Pierre Volet (PLR) : — Je déclare mes intérêts : je suis utilisateur de bois suisse et européen ; du bois c'est bien, du bois suisse, c'est encore mieux ! Comme vous avez pu le lire dans mon postulat, le bois a progressé dans la construction en général, mais la consommation du bois suisse est en diminution. C'est que la demande de bois européen — surtout d'Autriche et d'Allemagne — pour l'exportation en Amérique du Nord a fortement diminué du fait de la crise, comme la consommation en Europe. Les scieries allemandes et autrichiennes ont d'énormes capacités de sciage et surtout de première transformation, pour faire du collé et du duo raboté et sec. Elles noient le marché suisse avec des produits à des prix tellement bas que nos scieurs ont de la peine à fournir même du bois brut au même prix.

Du fait du manque d'investissement des scieries vaudoises dans la deuxième transformation, à cause de la difficulté qu'il y a à trouver des financements — c'est un gros problème : nos scieurs ne trouvent plus de financement — et selon des études de marché qui s'avèrent négatives, les scieurs sont en voie de disparition dans notre canton. Ils n'arrivent plus à faire de stocks suffisants, qui coûtent très cher, par insuffisance de financement bon marché pour l'acquisition de terrain dans des zones où ils pourraient stocker leurs produits pour la demande du marché national ou cantonal. Il en résulte que des entreprises de charpente, menuiserie, ébénisterie, etc., n'achètent plus ou peu de bois vaudois ou suisse, mais vont s'approvisionner sur le marché européen.

Pour améliorer l'utilisation du bois vaudois, il faut que nos autorités cantonales et communales construisent plus en bois et qu'elles exigent du bois vaudois dans les marchés publics. Elles ont le droit de le faire et de l'imposer, selon la loi forestière, à son article 77. Il faut qu'elles donnent des facilités ou des dérogations à nos forestiers et scieurs pour le stockage et pour les parcs à grumes, même dans des zones forestières ou agricoles. Il faut aussi que l'Etat déréglemente certaines normes trop restrictives pour la construction des scieries, concernant le bruit, celles exigées par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) et lors de la reconstruction après un incendie. L'Etat doit encore subventionner les améliorations foncières, pour que l'on puisse accéder à nos forêts avec des moyens modernes d'exploitation et encourager l'entretien des réseaux de chemins forestiers. En conclusion, je demande un rapport sur ces questions et une étude sur l'opportunité de prendre des mesures dans les secteurs pour les questions posées dans ce postulat.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.